

First Phosphate annonce son intention de réaliser un placement privé sans intermédiaire de 1 000 000 \$

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 18 décembre 2024) - **First Phosphate Corp.** (CSE : PHOS) (OTCQB : FRSPF) (FSE : KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer un placement privé sans intermédiaire (le « **Placement Proposé** ») pour un produit brut minimal de 1 million de dollars.

Le Placement Proposé devrait comprendre une combinaison des éléments suivants :

1. Des actions accréditatives de la Société (« **Actions accréditatives** ») au prix de 0,35 \$ par action (le « **Placement accréditif** »); et
2. Des unités ordinaires de la Société (« **Unités ordinaires** ») au prix de 0,35 \$ par Unité ordinaire (le « **Placement en Unités ordinaires** »), chaque Unité ordinaire étant composée de : (i) une action ordinaire du capital de la Société (« **Action ordinaire** »), et (ii) un demi-bon de souscription d'action ordinaire (« **Bon de souscription** »). Chaque bon entier permettra d'acquérir une Action ordinaire au prix de 0,50 \$ par action jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve d'une date d'expiration accélérée (telle que définie ci-dessous).

Les produits bruts du Placement accréditif seront utilisés pour engager des « frais d'exploration au Canada » considérés comme des « dépenses minières accréditatives » (telles que définies dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)) liés aux projets de la Société au Québec. Les produits nets du Placement en Unités ordinaires seront affectés aux activités d'exploration et de développement, au fonds de roulement et à des fins générales de l'entreprise.

La clôture du Placement Proposé est prévue, effectuée en une ou plusieurs tranches, au plus tard le 31 décembre 2024, ou à une date ultérieure déterminée par la Société.

Tous les titres émis dans le cadre du Placement Proposé seront soumis à une période de détention obligatoire de quatre mois et un jour conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Dans le cadre du Placement Proposé, les courtiers admissibles recevront : (i) des honoraires équivalant à 8 % des produits bruts levés auprès des souscripteurs qu'ils auront présentés, et (ii) un nombre de bons de souscription de rémunération (« **Bons de rémunération** ») équivalant à 8 % du nombre d'Unités ordinaires ou d'Actions accréditatives émises aux souscripteurs qu'ils auront présentés. Chaque Bon de rémunération permettra d'acquérir une Action ordinaire au prix de 0,50 \$ par action jusqu'au 31 décembre 2025. Si le cours moyen pondéré des Actions ordinaires sur la CSE atteint ou dépasse 0,80 \$ pendant 5 jours de bourse consécutifs, la Société pourra, après publication d'un communiqué, accélérer la date d'expiration des Bons de rémunération à 30 jours après ce communiqué (la « **Date d'expiration accélérée** »). La Société se réserve le droit de payer des honoraires en actions ordinaires au lieu d'espèces pour le Placement accréditif (les « **Actions de rémunération** ») émises au prix du Placement accréditif.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (la « Loi américaine sur les valeurs mobilières ») ni des lois sur les valeurs mobilières des États américains, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis, sauf s'ils sont enregistrés ou exemptés de ces obligations. La réalisation du Placement Proposé est soumise à certaines conditions, notamment l'obtention des approbations nécessaires. Rien ne garantit que le Placement Proposé sera réalisé en tout ou en partie.

À propos de First Phosphate Corp

First Phosphate (CSE : PHOS) (OTCQB : FRSPF) (FSE : KD0) est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate est propriétaire du projet de Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada, qui consiste du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, Chef des finances

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les plans d'intégration verticale de la société dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, le produit brut minimum de 1 000 000 \$, l'utilisation du produit de l'offre proposée, les conditions de l'offre proposée, y compris l'émission de tout titre, la date de clôture et l'obtention de toutes les approbations nécessaires.

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, qui peuvent s'avérer incorrectes, y compris, mais sans s'y limiter, les diverses hypothèses énoncées dans le présent document et dans le dossier d'information publique de la société, y compris le prospectus de base simplifié daté du 5 juin 2024, ainsi que l'obtention de toutes les approbations nécessaires et la

capacité de la société à réunir le produit brut minimum de 1 000 000 \$.

Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière. Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes et américaines en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section « Facteurs de risque » du rapport de gestion de la Société daté du 23 octobre 2024 et du rapport annuel sur 20-F daté du 8 juillet 2024, qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que l'entreprise ait tenté d'identifier les facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les actions, les événements ou les résultats réels et ceux indiqués dans les informations prospectives, d'autres facteurs peuvent entraîner des actions, des événements ou des résultats différents de ceux prévus, estimés ou envisagés. La société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.

CE COMMUNIQUÉ EST DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ AU CANADA UNIQUEMENT ET NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/234349>